



## demande de renseignement

Par **louissette54**, le **23/10/2019** à **15:07**

Bonjour,

je voudrais savoir s'il vous plait une petite question

Voilà nous devons faire la sucession de mon père d'une maison sur 3 000m2 de terrain.

ON VOUDRAIT VENDRE CETTE MAISON MAIS DERRIERE CETTE MAISON IL DEVRAIT Y AVOIR UN MUR DE SOUTENEMENT POUR QUE LA TERRE NE CONTINUE PAS A GLISSER COMME C'EST DEJA LE CAS ACTUELLEMENT.

JE ME DEMANDE SI C'EST A NOUS LES HERITIERS A FAIRE CE MUR OU ON PEUT VENDRE LA MAISON ET LE NOUVEAU PROPRIETAIRE SE DEBROUILLERA POUR FAIRE SON MUR.

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE REPONSE

Par **morobar**, le **23/10/2019** à **17:48**

Bonjour,

Vous pouvez faire les deux, le prix de vente s'en ressentira.

Par **amajuris**, le **23/10/2019** à **18:07**

bonjour,

et vous devrez informer les éventuels acquéreurs de cette situation.

salutations